

9. Pistes d'intervention lors de la transition vers les services pour une clientèle adulte

Lors de la transition vers la vie adulte, le jeune vivant avec un problème de santé mentale passera des services pour la jeunesse vers ceux offerts pour les adultes. Ses parents et lui pourraient subir des changements importants en lien avec la philosophie des soins, les services qui leur sont offerts et leurs rôles respectifs. La Figure 4 représente ce changement vécu par les proches à cette étape.

Le Tableau 7, à la page suivante, propose une transition en **trois phases**, chacune comportant des pratiques cliniques permettant aux intervenants de mieux accompagner les jeunes et leurs parents dans ce changement. Selon les situations, cette transition peut durer jusqu'à un an (154–157) et peut donc être entreprise avant l'âge adulte.

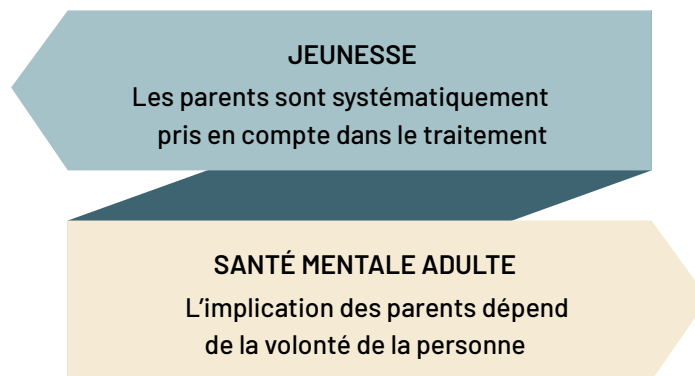


Figure 4 : Le rôle des proches lors de la transition vers les services pour une clientèle adulte

Tableau 7 : Pistes d'intervention lors de la transition entre les services jeunesse et les services de santé mentale adulte

PHASE 1 : PRÉTRANSITION	PHASE 2 : PÉRIODE DE SOINS PARALLÈLES	PHASE 3 : POST-TRANSITION
SERVICES JEUNESSE	SERVICES JEUNESSE ET SANTÉ MENTALE ADULTE	SERVICES SANTÉ MENTALE ADULTE
• Impliquer les parents et le jeune adulte dans les discussions sur les besoins du jeune et la nécessité de son orientation vers le service de santé mentale adulte. • Veiller à expliquer aux parents et au jeune adulte les règles qui s'appliqueront relativement au partage de renseignements et à répondre à leurs questions. • Informer les parents et le jeune de la trajectoire de soins : à quoi s'attendre pour la suite (le processus de transition), la philosophie des soins et des services pour adultes, où appeler en cas de besoin, etc.	• La durée de la transition peut varier selon la maturité du jeune, dans l'optique de développer son autonomie. • Permettre aux parents de rencontrer les nouveaux intervenants du jeune. • Dégager graduellement les parents de certaines responsabilités. Par exemple, communiquer directement avec le jeune pour la prise de rendez-vous et les suivis.	• Accompagner le jeune adulte dans le choix des renseignements qu'il désire ou non partager avec ses parents. • Accompagner le jeune adulte dans la décision d'impliquer ses parents ou une personne significative de son entourage.